

# Prospectus Simplifié

*16 mars 2007*

**Pioneer S.F.**

Fonds Commun de Placement

*Luxembourgeois*





# Addendum destiné au public en France

La Directive européenne n° 85/611/CEE du 20 décembre 1985 sur les OPCVM telle que modifiée instaure des règles communes en vue de permettre la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en œuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit.

Le présent addendum doit être lu conjointement avec le Prospectus complet de Pioneer S.F. (ci-après dénommé « le FCP ») daté du 16 mars 2007.

## 1. Correspondant centralisateur et financier en France

Le correspondant centralisateur du FCP pour la France est la **Société Générale**, entité domiciliée au 29, boulevard Haussmann – 75008 Paris.

Le correspondant centralisateur est notamment chargé des missions suivantes :

- Traitement et centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP ;
- Paiement des coupons et dividendes aux porteurs du FCP ;
- Mise à disposition des porteurs des documents d'information relatifs au FCP (prospectus complet et simplifié, comptes annuels et semestriels...);
- Information particulière des porteurs en cas de changement des caractéristiques du FCP

## 2. Compartiments autorisés à la commercialisation en France

Seuls les compartiments du FCP listés ci-dessous ont reçu, de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'autorisation de commercialisation en France.

Compartiments	Date d'autorisation
P Pioneer S.F. - EUR COMMODITIES	13 février 2007

## 3. Conditions de souscription et de rachat des actions du FCP

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur demande de souscription de parts du FCP peut être rejetée par le gestionnaire ou par son délégué, pour quelque raison que ce soit, en tout ou partie, qu'il s'agisse d'une souscription initiale ou supplémentaire.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP comporte des clauses d'éviction automatique avec rachat des parts dès lors que certaines conditions d'investissement ne sont plus respectées. Ce rachat aura, pour l'investisseur français, des conséquences fiscales liées à la cession de valeurs mobilières.

## 4. Fiscalité

L'attention des investisseurs fiscalement domiciliés en France est attirée sur l'obligation de procéder à la déclaration des revenus qui, résultant des cessions intervenues entre les compartiments du FCP, sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.

# Sommaire

I. Informations Importantes.....	2
II. Agents Locaux.....	3
III. Compartiments .....	4
A) Compartiments Obligation .....	5
1. Pioneer S.F. – Slovak Bond.....	5
2. Pioneer S.F. – Vintage Bond.....	7
3. Pioneer S.F. – Euro Long Term Bond .....	9
4. Pioneer S.F. – Euro Extra Long Term Bond.....	11
5. Pioneer S.F. – Euro Curve 1-3year .....	13
6. Pioneer S.F. – Euro Curve 3-5year .....	15
7. Pioneer S.F. – Euro Curve 5-7year .....	17
8. Pioneer S.F. – Global Long Term Bond .....	19
9. Pioneer S.F. – Global Curve 1-3year .....	21
10. Pioneer S.F. – Euro Inflation Linked .....	23
11. Pioneer S.F. – Dollar Bond Special .....	25
B) Compartiments Court-Terme .....	27
12. Pioneer S.F. – Slovak Short-Term.....	27
13. Pioneer S.F. – Vintage Euro Low.....	29
C) Compartiments Action .....	31
14. Pioneer S.F. – European Equity Market Plus .....	31
15. Pioneer S.F. – Japanese Equity Market Plus .....	33
16. Pioneer S.F. – Pacific (Ex-Japan) Equity Market Plus .....	35
17. Pioneer S.F. – U.S. Equity Market Plus.....	37
18. Pioneer S.F. – U.K. Equity Market Plus.....	39
D) Compartiment Matieres Premieres .....	41
19. Pioneer S.F. – Eur Commodities .....	41
IV. Informations D’Investissement .....	45
V. Informations Financieres.....	50
VI. Informations Commerciales.....	51

Ce Prospectus Simplifié contient uniquement des informations clés concernant Pioneer S.F. (le « Fonds ») et chacun de ses Compartiments. Pour obtenir plus d'informations, y compris le dernier Prospectus complet du Fonds, accompagné des derniers rapports annuels et semestriels qui décrivent en détail les objectifs, commissions et frais, les risques et autres questions intéressant chaque Compartiment, veuillez contacter votre conseiller financier ou demander le Prospectus accompagné des derniers rapports annuels et semestriels à la Société de Gestion du Fonds, **Pioneer Asset Management S.A.**, au 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, téléphone +352 42120 1, télécopie +352 42120 83001, à l'attention de Enrico Turchi. Ces documents sont à la disposition des investisseurs existants et futurs à tout moment à titre gratuit. Sauf définition différente du présent Prospectus Simplifié, les termes portant une majuscule sont réputés avoir la signification précisée dans le Prospectus complet. Il est conseillé aux investisseurs de lire le dernier Prospectus complet du Fonds avant de prendre une décision d'investissement.

## I. Informations Importantes

<b>Structure légale:</b>	FCP à compartiments multiples constitué le 6 juin 2003 pour une durée illimitée, au titre de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la « <b>Loi de 2002</b> »)
<b>Promoteur du Fonds:</b>	<b>Unicredito Italiano S.p.A</b>
<b>Société de Gestion Agent Domiciliaire et Courtier:</b>	<b>Pioneer Asset Management S.A.</b> 4, Rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
<b>Gestionnaires:</b>	<b>Pioneer Investment Management Limited</b> 1, George's Quay Plaza George's Quay Dublin 2, Irlande  <b>Pioneer Investment Management, Inc.</b> 60, State Street Boston, MA 02109-1820 U.S.A  <b>Pioneer Investments Kapitalanlagegesellschaft mbH</b> Apianstraße 16-20 D-85774 Unterföhring Munich Allemagne
<b>Gestionnaire Délégué pour les Compartiments Slovak Bond et Slovak Short-Term</b>	<b>Pioneer Investments Austria GmbH</b> Lassallestrasse 1 A-1020 Vienne Autriche
<b>Dépositaire, Agent Payeur et Agent Administratif:</b>	<b>Citibank International plc, (Succursale de Luxembourg)</b> 31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange Grand-Duché du Luxembourg
<b>Réviseur:</b>	<b>KPMG Audit</b> 31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
<b>Agent Teneur de Registre et de Transfert:</b>	<b>RBC Dexia Investor Services Bank S.A.</b> 5, Rue Thomas Edison L-1445 Strassen Grand-Duché du Luxembourg
<b>Conseiller juridique:</b>	<b>Arendt &amp; Medernach</b> 14, Rue Erasme, B.P 39 L-2010 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
<b>Autorité de surveillance:</b>	<b>Commission de Surveillance du Secteur Financier (<a href="http://www.cssf.lu">www.cssf.lu</a>)</b>

## II. Agents Locaux

### **Autriche**

*Agent payeur et Agent d'informations*  
Bank Austria Creditanstalt AG  
Am Hof 2  
A-1010 Vienne  
Autriche

### **Allemagne**

*Agent d'informations*  
Pioneer Investments Kapitalanlagegesellschaft mbH  
Apianstraße 16-20,  
D-85774 Unterföhring bei München.  
Allemagne  
Téléphone: +49 800.888.1928  
Télécopie: +49 800.777.1928

### *Agent Payeur*

Citibank Privatkunden AG & Co. KgaA  
Kasernenstraße 10, D-40213 Düsseldorf.  
Allemagne

### **Espagne**

Pioneer Global Investments Limited  
Paseo de la Castellana 41 – 2a planta,  
28046 Madrid  
Espagne  
Téléphone: 34 91 787 4400  
Télécopie: 34 91 787 4440

### **Pays-Bas**

*Agent d'informations / Représentant*  
Fastnet Netherlands N.V.  
De Ruyterkade 6, 1013 AA Amsterdam  
Pays-Bas  
Téléphone: 020 527 1394  
Télécopie: 020 527 1987

### **France**

*Agent Payeur*  
Société Générale  
29, Boulevard Haussmann, 75008 Paris  
France

### *Agent d'informations*

Pioneer Global Investments Limited  
1er étage 6 rue Halevy, 75009 Paris  
France

### **Informations additionnelles**

Sur demande, le Prospectus complet et le Prospectus Simplifié et les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, à titre gratuit, avant et après la conclusion du contrat et auprès de:

- la Société de Gestion, l'Agent Domiciliaire et le Courtier: Pioneer Asset Management S.A.;
- le Dépositaire, Agent Payeur et Agent Administratif: Citibank International plc. (Succursale de Luxembourg);
- l'Agent Teneur de Registre et de Transfert: RBC Dexia Investor Services Bank S.A.;
- les agents locaux de chaque État où le fonds est commercialisé.

### **République Slovaque**

*Représentant*  
UniBanka, a.s.  
Jozef Berkes  
Vajnorská 21, Bratislava, 832 65  
République Slovaque  
Téléphone: +421 249 502 515  
Télécopie: +421 244 372 975

### **Liechtenstein**

Global Fund Services Aktiengesellschaft  
Städtle 17, Postfach 1238, 9490 Vaduz,  
Liechtenstein  
Téléphone: +423 236 94 04  
Télécopie: +423 236 94 06

### **Italie**

*Banque Correspondante*  
2S Banca S.p.A.  
con sede legale in Torino,  
Via Allasio 11C, 10126 Torino  
Italie  
e direzione generale in Milano,  
Viale Bodio, 29-B3, 20158 Milano.  
Italie

### *Banque Correspondante*

Banca Intesa S.p.A.  
con sede legale in Milano,  
Piazza Paolo Ferrari 10, Milano  
Italie

### **Luxembourg**

Pioneer Asset Management S.A.  
4, Rue Alphonse Weicker  
L-2721 Luxembourg.  
Grand-Duché du Luxembourg  
Téléphone: +352 42120 1  
Télécopie: +352 42120 83001

# III. Compartiments

## 1. Compartiments gérés par Pioneer Investment Management Limited :

- Vintage Bond;
- Slovak Bond;
- Slovak Short-Term;
- Euro Long-Term Bond;
- Euro Extra Long-Term Bond;
- Euro Curve 1-3year;
- Euro Curve 3-5year;
- Euro Curve 5-7year;
- Global Long-Term Bond;
- Global Curve 1-3year;
- Euro Inflation Linked;
- Vintage Euro Low;
- European Equity Market Plus;
- Japanese Equity Market Plus;
- Pacific (Ex-Japan) Equity Market Plus;
- U.S. Equity Market Plus;
- U.K. Equity Market.

## 2. Compartiment géré par Pioneer Investments Kapitalanlagegesellschaft mbH:

- EUR Commodities.

## 3. Compartiment géré par Pioneer Investment Management, Inc.:

- Dollar Bond Special.

Pioneer Investments Austria GmbH est le Gestionnaire Délégué des Compartiments:

- Slovak Bond et
- Slovak Short-Term.

# 1. Pioneer S.F. – Slovak Bond

## Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Slovak Bond est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et long terme en investissant dans des obligations libellées principalement en couronnes slovaques (« SKK ») et/ou en euros (« EUR »).

## Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Slovak Bond est d'obtenir la croissance du capital en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille composé d'obligations de tout type de premier ordre libellées en SKK et/ou en EUR, avec des échéances différentes.

La Devise de Base du Compartiment est la SKK.

## Profil de l'Investisseur Type

Les investisseurs types du Compartiment sont des investisseurs particuliers qui considèrent un fonds d'investissement comme une façon commode de participer aux développements des marchés de capitaux et qui recherchent un profil d'investissement plus diversifié. Il est également adapté à des investisseurs plus expérimentés souhaitant obtenir la croissance du capital en investissant dans un portefeuille composé principalement d'obligations de tout type de premier ordre libellées en SKK et/ou en EUR, avec des échéances différentes et émises par des entités du secteur public ou privé.

## Profil de risque

### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Slovak Bond sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

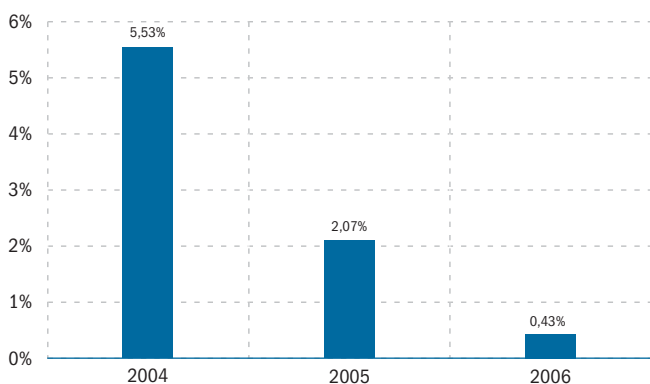
A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 1. Pioneer S.F. – Slovak Bond

## Performance

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en 2004, 2005 et 2006



■ Pioneer S.F. – Slovak Bond Catégorie A sans distribution en SKK

### Catégorie de part SKK, performance cumulée en SKK

	2004	2005	2006
Catégorie A sans distribution	5,53%	2,07%	0,43%

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

## Information Financière

### Codes valeurs

Catégorie A sans distribution SKK	LU0174855808
-----------------------------------	--------------

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
Catégorie A	Max. 5%	Sans objet
Catégorie I	Max. 0%	Sans objet

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
Catégorie A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
Catégorie I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

## 2. Pioneer S.F. – Vintage Bond

### Objectif Objective

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Vintage Bond est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et long terme en investissant dans des obligations à taux fixe libellées en euro.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Vintage Bond sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs nets dans des obligations à taux fixe libellées en euro, avec des échéances différentes et émises avant le 1er mars 2001. Toutefois, conformément à la Directive sur l'Épargne, les investissements peuvent uniquement être effectués dans ces titres d'État sous réserve qu'il n'y ait eu aucune émission complémentaire à compter du 1er mars 2002.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10% de la totalité de ses actifs dans des actions ou d'autres droits de participation répondant aux critères de Valeurs Mobilières. Par ailleurs, le Compartiment ne peut investir plus de 25% de la totalité de ses actifs dans des obligations convertibles et plus d'un tiers de la totalité de ses actifs dans des instruments du marché monétaires.

Le Compartiment peut investir en titres en Russie comme prévu à la rubrique « Risques inhérents aux marchés émergents » de la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à l'évolution des marchés d'instruments à taux fixes. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Le Compartiment peut constituer une position stratégique d'un portefeuille.

### Profil de risque

#### Risque général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Vintage Bond sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

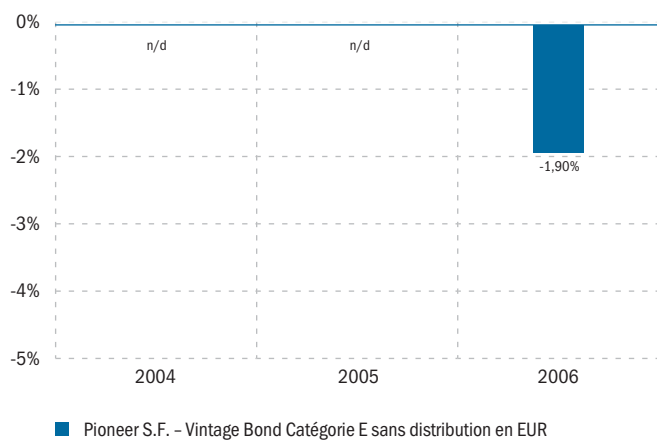
A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

## 2. Pioneer S.F. – Vintage Bond

### Performance

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en 2006.



#### Catégories de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Catégorie E sans distribution <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-1,90%
Catégorie F sans distribution <sup>2</sup>	Sans objet	Sans objet	-2,48%
Catégorie I sans distribution <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-1,28%

1 Catégorie lancée le 8 août 2005

2 Catégorie lancée le 26 août 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

### Information Financière

#### Codes valeurs

Catégorie E sans distribution EUR	LU0224597244
Catégorie F sans distribution EUR	LU0224597830
Catégorie I sans distribution EUR	LU0224598564

#### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 1,75%	Sans objet
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

#### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,50%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

## 3. Pioneer S.F. – Euro Long Term Bond

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Long Term Bond est d'obtenir la croissance du capital à moyen et long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans des titres à intérêts fixes libellés en euro.

### Politique d'Investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Long Term Bond sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs en titres de créances et instruments d'emprunt libellés en euro.

En fonction des conditions du marché, la durée totale moyenne du Compartiment, telle que calculée par le Gestionnaire peut varier sur le segment intermédiaire à long de la courbe de rendement, mais ne sera en aucun cas inférieure à quatre ans.

Le Compartiment peut également investir 10% de la totalité de ses actifs en titres convertibles de même que 10% de la totalité de ses actifs en actions.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Euro Long Term Bond sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

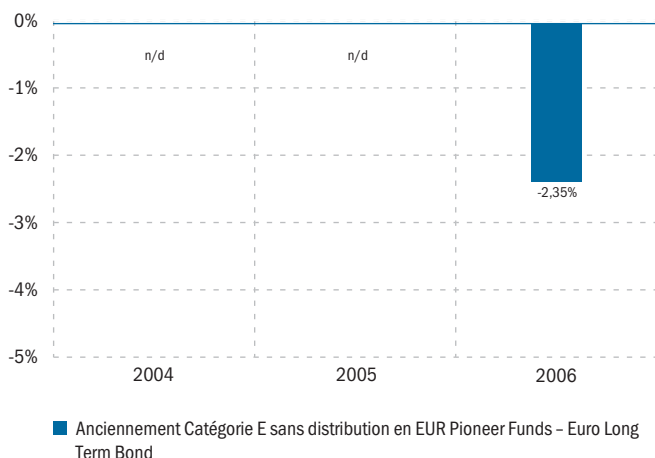
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 3. Pioneer S.F. – Euro Long Term Bond

## Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – Euro Long Term Bond. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – Euro Long Term Bond, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance de l'ancien compartiment Pioneer Funds – Euro Long Term Bond.



## Information Financière

Codes valeurs	
Catégorie E sans distribution EUR	LU0271693920
Catégorie F sans distribution EUR	LU0271694654

Charges et frais des Porteurs de Parts		
Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

1 Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

2 Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

Charges d'exploitation du Compartiment			
Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,60%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

### Catégories de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Long Term Bond <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-2,35%
Anciennement Catégorie F sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Long Term Bond <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-2,92%

1 Catégorie lancée le 6 mai 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment

## 4. Pioneer S.F. – Euro Extra Long Term Bond

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Extra Long Term Bond est d'obtenir la croissance du capital à long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans des titres à intérêts fixes libellés en euro.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Extra Long Term Bond sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs en titres de créances et instruments d'emprunt libellés en euro.

En fonction des conditions du marché, la durée totale moyenne du Compartiment, telle que calculée par le Gestionnaire, peut varier sur la partie longue de la courbe de rendement, mais ne sera en aucun cas inférieure à six ans.

Le Compartiment peut également investir 10% de la totalité de ses actifs en titres convertibles de même que 10% de la totalité de ses actifs en actions.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Euro Extra Long Term Bond sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

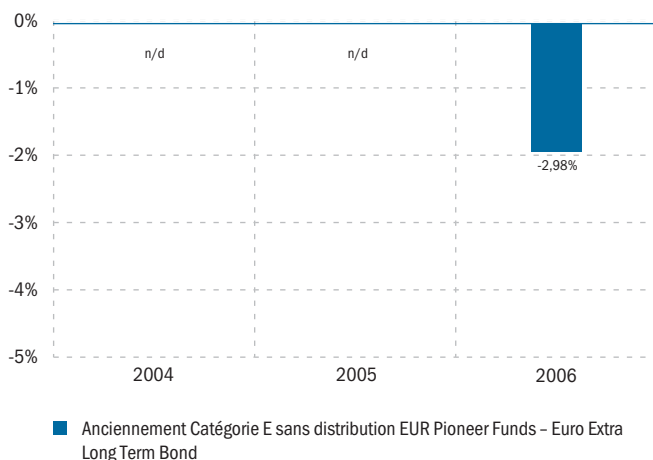
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

## 4. Pioneer S.F. – Euro Extra Long Term Bond

### Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – Euro Extra Long Term Bond. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – Euro Extra Long Term Bond, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance de l'ancien compartiment Pioneer Funds – Euro Extra Long Term Bond.



### Information Financière

#### Codes valeurs

Catégorie E sans distribution EUR	LU0271691981
Catégorie F sans distribution EUR	LU0271692013

#### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

1 Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

2 Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

#### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,60%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

#### Catégories de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Ancien Compartiment Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Extra Long Term Bond <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-2,98%
Ancien Compartiment Catégorie F sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Extra Long Term Bond	Sans objet	Sans objet	-3,41%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 31 août 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

## 5. Pioneer S.F. – Euro Curve 1-3year

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 1-3 year est d'obtenir une croissance du capital sur le moyen et long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance libellés en euro.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 1-3 year sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance libellés en euro dont l'échéance résiduelle est comprise entre 1 an et 3 ans.

Dans tous les cas, la durée moyenne totale sera inférieure à 5 ans.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10% de la totalité de ses actifs en actions et plus de 25% de la totalité de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment peut investir en titres en Russie comme prévu à la rubrique « Risques inhérents aux marchés émergents » de la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 1-3year sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

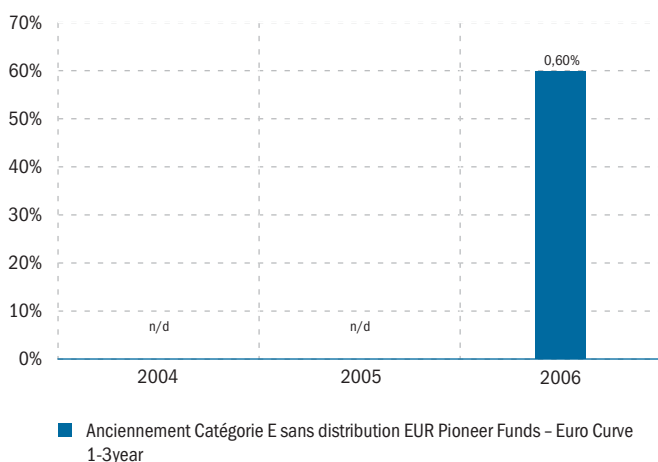
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

## 5. Pioneer S.F. – Euro Curve 1-3year

### Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – Euro Curve 1-3year. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – Euro Curve 1-3year, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance des parts de Catégorie E de l'ancien compartiment Pioneer Funds – Euro Curve 1-3year.



#### Catégorie de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Curve 1-3year <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	0,60%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 12 octobre 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment

### Information Financière

#### Codes valeurs

Catégorie A avec distribution annuelle EUR	LU0271690827
Catégorie A sans distribution EUR	LU0271690744
Catégorie E sans distribution EUR	LU0271690660
Catégorie F sans distribution EUR	LU0279958614
Catégorie H avec distribution annuelle EUR	LU0271691122
Catégorie I avec distribution annuelle EUR	LU0271691395

#### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

#### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	0,90%	Max. 0%	Sans objet
F	1,30%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,45%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 6. Pioneer S.F. – Euro Curve 3-5year

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 3-5 year est d'obtenir une croissance du capital sur le moyen et long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance libellés en euro.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 3-5 year sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance libellés en euro et dont l'échéance résiduelle est comprise entre 3 ans et 5 ans.

Dans tous les cas, la durée moyenne totale sera inférieure à 7 ans.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10% de la totalité de ses actifs en actions et plus de 25% de la totalité de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment peut investir en titres en Russie comme prévu à la rubrique « Risques inhérents aux marchés émergents » de la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes.

Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 3-5year sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

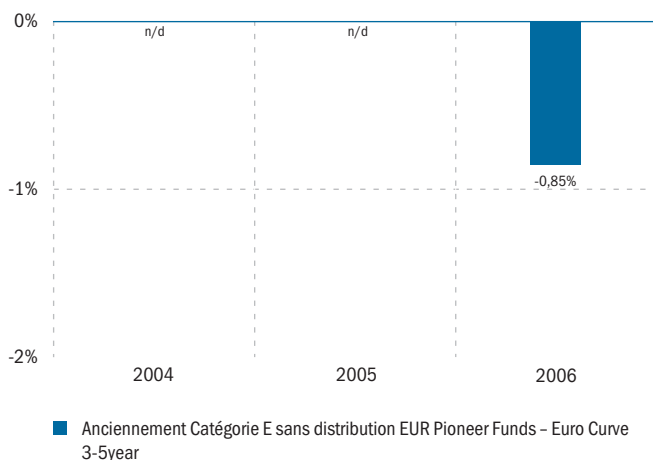
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

## 6. Pioneer S.F. – Euro Curve 3-5year

### Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – Euro Curve 3-5year. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – Euro Curve 3-5year, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance des parts de Catégorie E de l'ancien compartiment Pioneer Funds – Euro Curve 3-5year.



### Catégorie de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Curve 3-5year <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-0,85%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 12 octobre 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

### Information Financière

#### Codes valeurs

Catégorie E sans distribution EUR	LU0271691478
Catégorie F sans distribution EUR	LU0279958887

#### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

#### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,60%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

## 7. Pioneer S.F. – Euro Curve 5-7year

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 5-7 year est d'obtenir une croissance du capital sur le moyen et long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance libellés en euro.

### Politique d'Investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 5-7 year sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance libellés en euro et dont l'échéance résiduelle est comprise entre 5 ans et 7 ans. Dans tous les cas, la durée moyenne sera inférieure à 10 ans.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10% de la totalité de ses actifs en actions et plus de 25% de la totalité de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment peut investir en titres en Russie comme prévu à la rubrique « Risques inhérents aux marchés émergents » de la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Euro Curve 5-7year sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

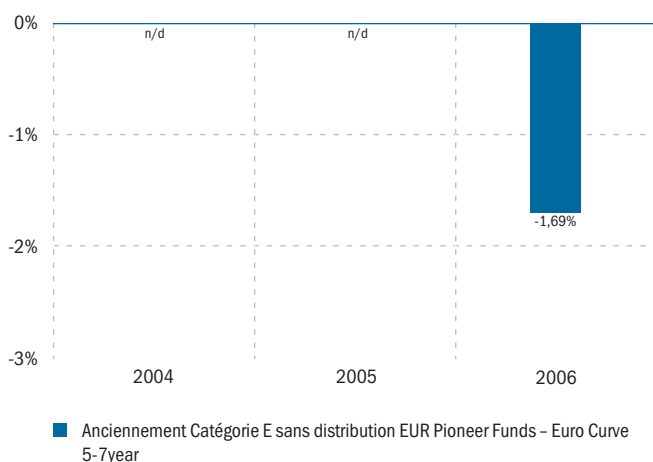
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

## 7. Pioneer S.F. – Euro Curve 5-7year

### Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – Euro Curve 5-7year. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – Euro Curve 5-7year, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance des parts de Catégorie E de l'ancien compartiment Pioneer Funds – Euro Curve 5-7year.



### Catégorie de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Curve 5-7year <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-1,69%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 12 octobre 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

### Information Financière

#### Codes valeurs

Catégorie E sans distribution EUR	LU0271691809
Catégorie F sans distribution EUR	LU0279959000

#### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

#### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,60%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

## 8. Pioneer S.F. – Global Long Term Bond

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Global Long Term Bond est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance des pays membres de l'OCDE ou de toutes autres obligations de premier ordre libellées dans des devises librement convertibles.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Global Long Term Bond sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance des pays membres de l'OCDE ou de toutes autres obligations de premier ordre, libellés dans des devises librement convertibles, sans restriction quant à leur date d'échéance, sous réserve que la durée totale moyenne du Compartiment soit inférieure à 12 ans.

La part des actifs du Compartiment investis sur un même marché n'est soumise à aucune restriction. Le Compartiment peut investir au plus 10% de la totalité de ses actifs en actions. En outre, le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de la totalité de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment peut investir en titres en Russie comme prévu à la rubrique « Risques inhérents aux marchés émergents » de la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Global Long Term Bond sont soumis au risque que la Valeur

Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

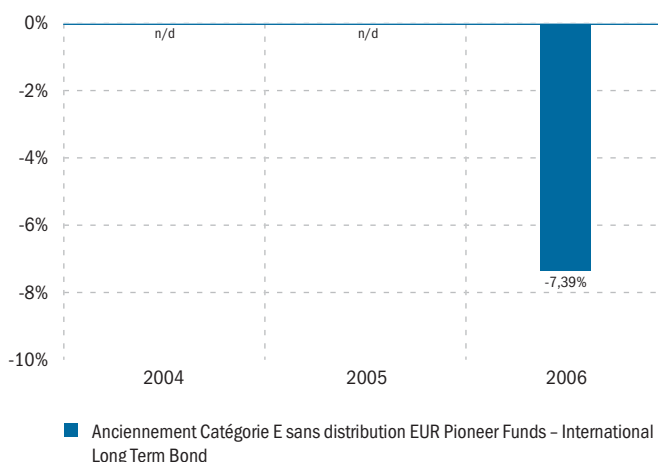
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

## 8. Pioneer S.F. – Global Long Term Bond

### Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – International Long Term Bond. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – International Long Term Bond, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance des parts de Catégorie E de l'ancien compartiment Pioneer Funds – International Long Term Bond.



### Catégorie de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – International Long Term Bond <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-7,39%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 12 octobre 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

### Information Financière

#### Codes valeurs

Catégorie E sans distribution EUR	LU0271695032
Catégorie F sans distribution EUR	LU0279959349

#### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

#### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,60%	Max. 0%	0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

## 9. Pioneer S.F. – Global Curve 1-3year

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Global Curve 1-3 year est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance émis par les États de l'OCDE et de tous autres titres de créance de premier ordre libellés dans des devises librement convertibles.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Global Curve 1-3 Year sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de tous types de titres de créance émis par les États de l'OCDE et de tous autres titres de créance de premier ordre libellés dans des devises librement convertibles, et dont la durée de vie résiduelle est comprise entre 1 et 3 ans.

Dans tous les cas, la durée moyenne totale sera inférieure à 5 ans.

Il n'y a aucune restriction quant à la proportion des actifs du Compartiment qui peuvent être investis sur un même marché. Le Compartiment peut investir au plus 10% de la totalité de ses actifs en actions. En outre, le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de la totalité de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment peut investir en titres en Russie comme prévu à la rubrique « Risques inhérents aux marchés émergents » de la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Global Curve 1-3year sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

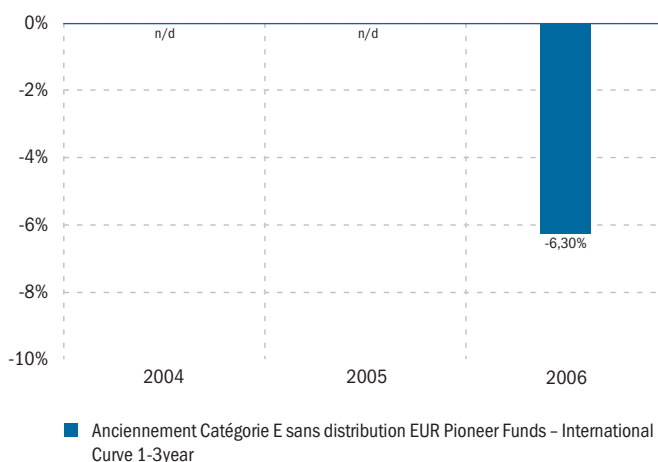
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 9. Pioneer S.F. – Global Curve 1-3year

## Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – International Curve 1-3year. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – International Curve 1-3year, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance des parts de Catégorie E de l'ancien compartiment Pioneer Funds – International Curve 1-3year.



### Catégorie de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – International Curve 1-3year <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-6,30%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 12 octobre 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

## Information Financière

### Codes valeurs

Catégorie E sans distribution EUR	LU0271694811
Catégorie F sans distribution	LU0279959265

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,45%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 10. Pioneer S.F. – Euro Inflation Linked

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Inflation Linked est d'obtenir la croissance du capital à moyen et long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans des titres à intérêts fixes libellés en euro.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Euro Inflation Linked sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs en obligations indexées sur l'inflation, titres de créances et instruments d'emprunt libellés en euro. Le Compartiment n'investira pas en obligations spéculatives.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de la totalité de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment investira au maximum 20% de la totalité de ses actifs en actions.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des instruments à taux fixes comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Euro Inflation Linked sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

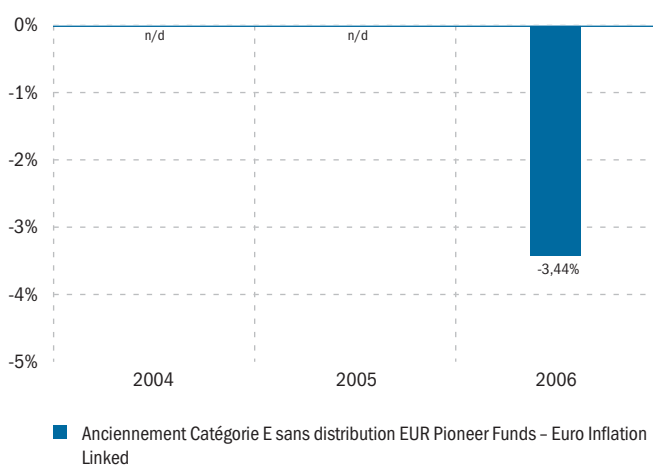
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 10. Pioneer S.F. – Euro Inflation Linked

## Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Pioneer Funds – Euro Inflation Linked. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Pioneer Funds – Euro Inflation Linked, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance de l'ancien compartiment Pioneer Funds – Euro Inflation Linked.



### Catégories de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie A avec distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-3,86%
Anciennement Catégorie A sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-3,87%
Anciennement Catégorie C avec distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-4,34%
Anciennement Catégorie C sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-4,33%
Anciennement Catégorie E sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-3,44%
Anciennement Catégorie F sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-3,94%
Anciennement Catégorie I avec distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-2,83%
Anciennement Catégorie I sans distribution EUR Pioneer Funds – Euro Inflation Linked <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-2,84%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 6 mai 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

## Information Financière

### Codes valeurs

Catégorie A sans distribution EUR	LU0271692286
Catégorie A avec distribution mensuelle EUR*	LU0271692369
Catégorie C sans distribution EUR	LU0271692872
Catégorie C avec distribution mensuelle EUR*	LU0271693094
Catégorie E sans distribution EUR	LU0271693334
Catégorie F sans distribution EUR	LU0271693417
Catégorie I sans distribution EUR	LU0271693763
Catégorie I avec distribution mensuelle EUR*	LU0271693847

\* Court au jour le jour, est versée mensuellement, si une distribution doit être effectuée

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,90%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,90%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,90%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,05%	Max. 0%	Sans objet
F	1,60%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

# 11. Pioneer S.F. – Dollar Bond Special

## Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Dollar Bond Special est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans des titres de créance négociables libellés en Dollars des États-unis d'Amérique et jusqu'à un tiers de la totalité de ses actifs dans des titres de créance libellés dans une autre devise librement convertible.

## Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Dollar Bond Special sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans des titres de créance négociables libellés en Dollars des États-unis d'Amérique et jusqu'à un tiers de la totalité de ses actifs dans des titres de créance libellés dans une autre devise librement convertible – sous réserve toutefois que le risque de change soit essentiellement couvert contre le Dollar des États-unis d'Amérique – ayant des dates d'échéance différentes et ayant été émis avant le 1er mars 2001.

Toutefois, conformément à la Directive sur l'Épargne, les investissements peuvent uniquement être effectués dans ces titres d'État sous réserve qu'il n'y ait eu aucune émission complémentaire à compter du 1er mars 2002.

Le Compartiment peut investir au plus 10% de la totalité de ses actifs en actions ou d'autres droits de participation répondant aux critères de Valeurs Mobilières. Par ailleurs, le Compartiment ne peut investir plus de 25% de la totalité de ses actifs dans des obligations convertibles et plus d'un tiers de la totalité de ses actifs dans des Instruments du Marché Monétaire.

La Devise du Compartiment est l'euro.

## Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Le Compartiment peut constituer une position stratégique d'un portefeuille.

## Profil de risque

### Risque général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Dollar Bond Special sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en

réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

A long terme, ce Compartiment offre un potentiel de rendement inférieur aux Compartiments Action mais offre un plus grand degré de stabilité du capital.

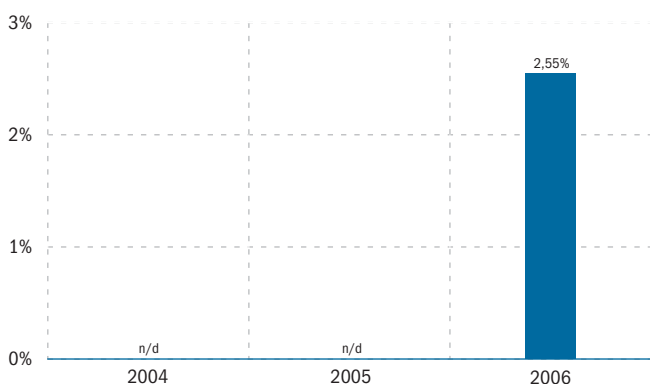
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 11. Pioneer S.F. – Dollar Bond Special

## Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Activest DollarBond Spezial. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Activest DollarBond Spezial, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance des parts de Catégorie C de l'ancien compartiment Activest DollarBond Spezial.



■ Anciennement Catégorie C sans distribution Activest Dollar Bond Spezial

### Catégorie de part USD, performance cumulée en USD

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie C sans distribution Activest DollarBond Spezial <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	2,55%

<sup>1</sup> Catégorie lancée le 20 juin 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

## Information Financière

### Codes valeurs

Catégorie A sans distribution USD	LU0271696196
-----------------------------------	--------------

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,80%	Max. 0%	Sans objet
B	0,80%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,80%	Max. 1,00%	Sans objet
E	0,80%	Max. 0%	Sans objet
F	1,15%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,45%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 12. Pioneer S.F. – Slovak Short-Term

### Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment Pioneer S.F. – Slovak Short-Term vise à générer des revenus et à préserver la stabilité du capital sur le moyen et long terme en investissant dans des titres de créances négociables à court terme de premier ordre libellés en SKK et/ou EUR.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Slovak Short-Term sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans des titres de créances négociables à court terme de premier ordre libellés en SKK et/ou EUR.

La durée moyenne totale du portefeuille du Compartiment (y compris les Instruments du Marché Monétaire visés à l'article 16.1. A. (1) à (4) et (8) du Règlement de Gestion et les liquidités) ne doit pas être supérieure à 12 mois, en tenant compte de tous instruments financiers relatifs auxdits titres de créance ou, conformément aux conditions d'émission de ces titres, rémunérés par un intérêt revu au moins annuellement en fonction des conditions du marché.

Le Compartiment n'investira pas en actions ni en actions ou parts d'autres OPC.

La Devise de Base du Compartiment est la SKK.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui considèrent un fonds d'investissement comme une façon commode de participer aux développements des marchés de capitaux et qui recherchent un profil d'investissement plus diversifié. Il est également adapté à des investisseurs plus expérimentés souhaitant obtenir la croissance du capital en investissant dans un portefeuille composé principalement de titres de créance négociables à court terme de premier ordre libellés en SKK et/ou en EUR.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Slovak Short-Term sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

Le Compartiment générera normalement sur le long terme un rendement inférieur à celui des Compartiments Action ou Obligation mais il offre aux investisseurs une alternative

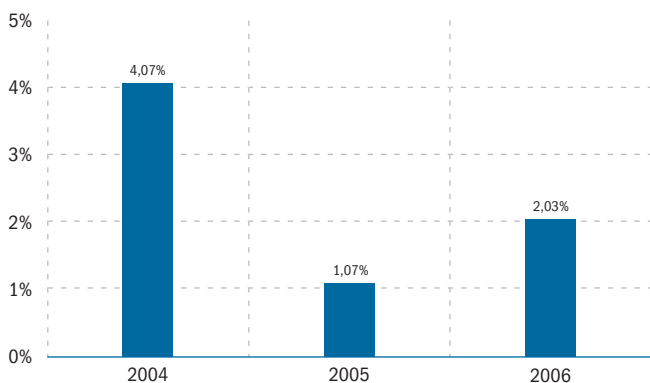
plus sûre lorsque ces formes d'investissement paraissent vulnérables.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 12. Pioneer S.F. – Slovak Short-Term

## Performance

Tableau de Performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en 2004, 2005 et 2006



■ Catégorie A sans distribution SKK PIONEER S.F. – Slovak Short-Term

### Catégorie de part SKK, performance cumulée en SKK

	2004	2005	2006
Catégorie A sans distribution	4,07%	1,07%	2,03%

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

## Information Financière

### Codes valeurs

Catégorie A sans distribution SKK	LU0174855048
-----------------------------------	--------------

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
Catégorie A	Max. 5%	Sans objet
Catégorie I	Max. 0	Sans objet

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
Pas de catégorie	0,60%	Max. 0,15%	Sans objet
Catégorie I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 13. Pioneer S.F. – Vintage Euro Low

### Objectif d'investissement

Pioneer S.F. – Vintage Euro Low vise à générer des revenus et à préserver la stabilité du capital sur le moyen et le long terme en investissant dans des titres de créances négociables libellés en euro.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Vintage Euro Low sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans des titres de créances négociables libellés en euro dont la durée résiduelle ne dépasse pas 5 ans et émis avant le 1er mars 2001. Toutefois, conformément à la Directive sur Épargne, les investissements peuvent uniquement être effectués dans ces titres sous réserve qu'il n'y ait eu aucune émission complémentaire à compter du 1er mars 2002.

La durée totale moyenne du portefeuille du Compartiment (y compris les liquidités et Instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois) ne doit pas être supérieure à 12 mois, en tenant compte de tout instrument financier (dont les contrats à terme, les contrats à terme financiers et options) relatif auxdits titres de créance ou, conformément aux conditions d'émission de ces titres, rémunérés par un intérêt revu au moins annuellement en fonction des conditions du marché.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'instruments à taux fixes spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Le Compartiment peut constituer une position de base du portefeuille.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Vintage Euro Low sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

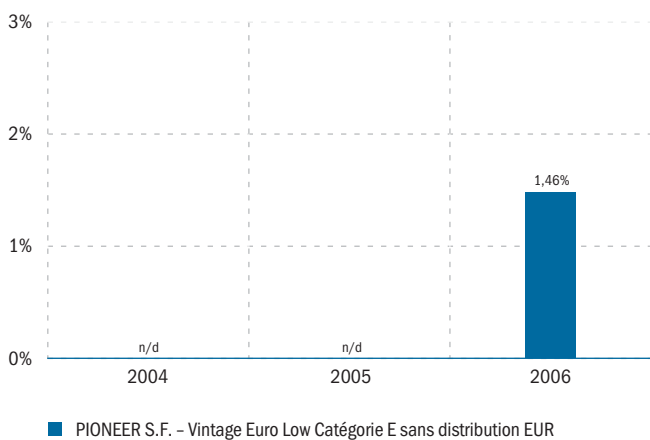
Le Compartiment générera normalement sur le long terme un rendement inférieur à celui des Compartiments Action ou Obligation mais il offre aux investisseurs une alternative plus sûre lorsque ces formes d'investissement paraissent vulnérables.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 13. Pioneer S.F. – Vintage Euro Low

## Performance

Tableau de Performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en 2006.



### Catégories de part, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Catégorie E sans distribution <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	1,46%
Catégorie F sans distribution <sup>2</sup>	Sans objet	Sans objet	1,20%
Catégorie I sans distribution <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	2,09%

1 Catégorie lancée le 8 août 2005

2 Catégorie lancée le 10 août 2005

3 Catégorie lancée le 16 août 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

## Information Financière

### Codes valeurs

Catégorie E sans distribution EUR	LU0224591049
Catégorie F sans distribution EUR	LU0224591718
Catégorie I sans distribution EUR	LU0224591981

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 1,75%	Sans objet
E	Max. 1,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,80%	Max. 0%	Sans objet
E	0,80%	Max. 0%	Sans objet
F	1,15%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 14. Pioneer S.F. – European Equity Market Plus

### Objectif et Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – European Equity Market Plus est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans une série d'actions ou d'instruments apparentés à des actions dans ses régions géographiques ou ses secteurs de marché.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – European Equity Market Plus sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions, de titres apparentés à des actions et d'autres droits de participation répondant aux critères de Valeurs Mobilières émis par des sociétés ayant leur siège social en Europe ou qui y exercent une part prépondérante de leurs activités économiques.

Le Gestionnaire s'efforcera de construire un portefeuille maintenant un niveau de risque similaire à celui de l'indice MSCI Europe tout en étant capable de générer un rendement plus élevé en recourant à une recherche et à des modèles de sélection de valeurs quantitatifs développés en interne, tout en limitant l'écart relatif par rapport au rendement de l'indice.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'actions spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen ou long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des actions comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment. L'investisseur doit savoir qu'un portefeuille portant sur un seul pays peut être plus volatil qu'un portefeuille plus largement diversifié.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – European Equity Market Plus sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le

Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

De par leur nature, les actions tendent à être volatiles mais, à long terme, elles offrent généralement des rendements supérieurs à ceux d'autres types d'investissements.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 14. Pioneer S.F. – European Equity Market Plus

## Performance

A la date de publication du présent Prospectus Simplifié, le Compartiment n'a pas encore une année complète d'existence. En conséquence, aucune information sur les performances n'est disponible.

## Information Financière

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 4,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

1 Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

2 Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,50%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,50%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,50%	Max. 1,00%	Sans objet
E	0,65%	Max. 0%	Sans objet
F	1,40%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,35%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

# 15. Pioneer S.F. – Japanese Equity Market Plus

## Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Japanese Equity Market Plus est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans une série d'actions ou d'instruments apparentés à des actions dans ses régions géographiques ou ses secteurs de marché.

## Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Japanese Equity Market Plus sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions, de titres apparentés à des actions et d'autres droits de participation répondant aux critères de Valeurs Mobilières émis par des sociétés ayant leur siège social au Japon ou qui y exercent une part prépondérante de leurs activités économiques.

Le Gestionnaire s'efforcera de construire un portefeuille maintenant un niveau de risque similaire à celui de l'indice MSCI Japan tout en étant capable de générer un rendement plus élevé en recourant à une recherche et à des modèles de sélection de valeurs quantitatifs développés en interne, tout en limitant l'écart relatif par rapport au rendement de l'indice.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

## Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'actions spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen ou long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des actions comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment. L'investisseur doit savoir qu'un portefeuille portant sur un seul pays peut être plus volatil qu'un portefeuille plus largement diversifié.

## Profil de risque

### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Japanese Equity Market Plus sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le

Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

De par leur nature, les actions tendent à être volatiles mais, à long terme, elles offrent généralement des rendements supérieurs à ceux d'autres types d'investissements.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 15. Pioneer S.F. – Japanese Equity Market Plus

## Performance

A la date de publication du présent Prospectus Simplifié, le Compartiment n'a pas encore une année complète d'existence. En conséquence, aucune information sur les performances n'est disponible.

## Information Financière

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 4,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

1 Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

2 Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,50%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,50%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,50%	Max. 1,00%	Sans objet
E	0,65%	Max. 0%	Sans objet
F	1,40%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,35%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 16. Pioneer S.F. – Pacific (Ex-Japan) Equity Market Plus

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Pacific (Ex-Japan) Equity Market Plus est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans une série d'actions ou d'instruments apparentés à des actions dans ses régions géographiques ou ses secteurs de marché.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – Pacific (Ex-Japan) Equity Market Plus sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions, de titres apparentés à des actions et d'autres droits de participation répondant aux critères de Valeurs Mobilières émis par des sociétés ayant leur siège social dans le bassin Pacifique (hors Japon) ou qui y exercent une part prépondérante de leurs activités économiques.

Le Gestionnaire s'efforcera de construire un portefeuille maintenant un niveau de risque similaire à celui de l'indice MSCI AC Asia Pacific ex Japan, tout en étant capable de générer un rendement plus élevé en recourant à une recherche et des modèles de sélection de valeurs quantitatifs développés en interne, tout en limitant l'écart relatif par rapport au rendement de l'indice.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'actions spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen ou long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des actions comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment. L'investisseur doit savoir qu'un portefeuille portant sur un seul pays peut être plus volatil qu'un portefeuille plus largement diversifié.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – Pacific (Ex-Japan) Equity Market Plus sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement

économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

De par leur nature, les actions tendent à être volatiles mais, à long terme, elles offrent généralement des rendements supérieurs à ceux d'autres types d'investissements.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 16. Pioneer S.F. – Pacific (Ex-Japan) Equity Market Plus

## Performance

A la date de publication du présent Prospectus Simplifié, le Compartiment n'a pas encore une année complète d'existence. En conséquence, aucune information sur les performances n'est disponible.

## Information Financière

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 4,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

1 Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

2 Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,50%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,50%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,50%	Max. 1,00%	Sans objet
E	0,65%	Max. 0%	Sans objet
F	1,40%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,35%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

# 17. Pioneer S.F. – U.S. Equity Market Plus

## Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – U.S. Equity Market Plus est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans une série d'actions ou d'instruments apparentés à des actions dans ses régions géographiques ou ses secteurs de marché.

## Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – U.S. Equity Market Plus sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions, de titres apparentés à des actions et d'autres droits de participation répondant aux critères de Valeurs Mobilières émis par des sociétés ayant leur siège social aux Etats-Unis d'Amérique ou qui y exercent une part prépondérante de leurs activités économiques.

Le Gestionnaire s'efforcera de construire un portefeuille maintenant un niveau de risque similaire à celui de l'indice Standard & Poor's 500 tout en étant capable de générer un rendement plus élevé en recourant à une recherche et des modèles de sélection de valeurs quantitatifs développés en interne, tout en limitant l'écart relatif par rapport au rendement de l'indice.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

## Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'actions spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen ou long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des actions comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment. L'investisseur doit savoir qu'un portefeuille portant sur un seul pays peut être plus volatil qu'un portefeuille plus largement diversifié.

## Profil de risque

### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – U.S. Equity Market Plus sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le

Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

De par leur nature, les actions tendent à être volatiles mais, à long terme, elles offrent généralement des rendements supérieurs à ceux d'autres types d'investissements.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 17. Pioneer S.F. – U.S. Equity Market Plus

## Performance

A la date de publication du présent Prospectus Simplifié, le Compartiment n'a pas encore une année complète d'existence. En conséquence, aucune information de performance n'est disponible.

## Information Financière

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 4,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

1 Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

2 Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,50%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,50%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,50%	Max. 1,00%	Sans objet
E	0,65%	Max. 0%	Sans objet
F	1,40%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,35%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 18. Pioneer S.F. – U.K. Equity Market Plus

### Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – U.K. Equity Market Plus est d'obtenir la croissance du capital sur le moyen et le long terme en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans une série d'actions ou d'instruments apparentés à des actions dans ses régions géographiques ou ses secteurs de marché.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – U.K. Equity Market Plus sera atteint en investissant au moins deux tiers de la totalité de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions, de titres apparentés à des actions et d'autres droits de participation répondant aux critères de Valeurs Mobilières émis par des sociétés ayant leur siège social au Royaume-Uni ou qui y exercent une part prépondérante de leurs activités économiques.

Le Gestionnaire s'efforcera de construire un portefeuille maintenant un niveau de risque similaire à celui d'un indice d'actions britanniques représentatif tout en étant capable de générer un rendement plus élevé en recourant à une recherche et à des modèles de sélection de valeurs quantitatifs développés en interne, tout en limitant l'écart relatif par rapport au rendement du marché.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer à des marchés d'actions spécialisés. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen ou long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Ce Compartiment est adapté à des fins de diversification de portefeuille en ce sens qu'il permet d'accéder à un secteur particulier du marché des actions comme précisé dans la politique d'investissement du Compartiment. L'investisseur doit savoir qu'un portefeuille portant sur un seul pays peut être plus volatil qu'un portefeuille plus largement diversifié.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – U.K. Equity Market Plus sont soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le

Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

De par leur nature, les actions tendent à être volatiles mais, à long terme, elles offrent généralement des rendements supérieurs à ceux d'autres types d'investissements.

Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 18. Pioneer S.F. – U.K. Equity Market Plus

## Performance

A la date de publication du présent Prospectus Simplifié, le Compartiment n'a pas encore une année complète d'existence. En conséquence, aucune information de performance n'est disponible

## Information Financière

### Charges et frais des Porteurs de Parts

Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 4,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

1 Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

2 Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

### Charges d'exploitation du Compartiment

Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	0,50%	Max. 0,15%	Sans objet
B	0,50%	Max. 1,50%	Sans objet
C	0,50%	Max. 1,00%	Sans objet
E	0,65%	Max. 0%	Sans objet
F	1,40%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,35%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,25%	Max. 0%	Sans objet

## 19. Pioneer S.F. – Eur Commodities

### Objectif d'investissement

L'objectif général du Compartiment Pioneer S.F. – EUR Commodities est de suivre, avec un ajustement de devise, la performance d'un indice des matières premières représentatif. La performance du Compartiment aura des caractéristiques similaires à celle de l'indice de référence (rendement et volatilité) convertie en euro. Un indice de référence représentatif (par exemple, l'Indice Dow Jones-AIG Commodity) représente habituellement les prix des contrats à terme de matières premières (biens et matières premières négociés sur le marché) des secteurs de l'énergie, de l'agriculture, du bétail et des métaux industriels par exemple. Le prix de l'indice de référence sera calculé de manière continue et publié dans la presse financière. Les informations sur l'indice de référence peuvent être obtenues auprès de la Société de Gestion.

### Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment Pioneer S.F. – EUR Commodities sera atteint en investissant au moins 51% de la totalité de ses actifs en obligations, obligations convertibles, obligations à bons de souscription, autres titres à revenu fixe (y compris des obligations à coupon zéro) et dans des Instruments du marché monétaire. Ces investissements seront utilisés pour générer un revenu permanent et couvrir les dettes résultant du suivi de l'indice de référence des matières premières en utilisant des instruments dérivés, afin d'éviter le plus largement possible tout effet de levier sur les actifs du Compartiment.

Ce Compartiment sera également autorisé, en tenant compte du risque relatif aux instruments dérivés visés à l'article 16.1 du Règlement de Gestion, à atteindre son objectif par des investissements en instruments financiers dérivés ou certaines techniques et instruments relatifs à des Valeurs Mobilières, Instruments du Marché Monétaire et autres instruments financiers à des fins de couverture et/ou à d'autres fins dans les limites autorisées par l'article 16.2 du Règlement de Gestion, y compris des options, des contrats à terme, des contrats à termes financiers (y compris des indices internationaux sur action, obligation et matières premières) et/ou des contrats d'échange (swap de crédit sur défaillance) sur des Valeurs Mobilières et/ou des instruments financiers (y compris des indices de matières premières) et des devises.

Les instruments dérivés sont utilisés pour mettre en œuvre la politique d'investissement du Compartiment, atteindre ses objectifs d'investissement et maintenir son profil de risque. Le Compartiment investira au moins deux tiers de la totalité de ses actifs afin de suivre, sous réserve des

plafonds d'investissement existants, la performance d'un indice des matières premières représentatif par l'utilisation d'instruments dérivés (par exemple des contrats à termes financiers, et en particulier des contrats d'échange). La performance du Compartiment sera en conséquence affectée par la proportion de la totalité de ses actifs représentée par ces contrats à termes et contrats d'échange.

Le suivi de l'indice sera réalisé par la souscription de contrats d'échange performance/indice avec des établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce domaine. Les contrats d'échange seront des contrats type conformes aux directives de la International Swap Dealers Association Inc. (ISDA). Les contrats seront évalués quotidiennement sur une base type conformément aux paramètres et valorisations du marché applicable. En fonction des mouvements de l'indice, des paiements de compensation peuvent être effectués à des moments spécifiques (par exemple mensuellement, trimestriellement ou semestriellement) en Dollars des Etats-Unis d'Amérique par exemple. Le mode de calcul des montants payables aux dates de paiement sera expliqué dans les contrats d'échange, les montants eux-mêmes dépendant des volumes nominaux et de la performance de l'indice. Si un montant est positif, la contrepartie effectuera un paiement de compensation au Compartiment; s'il est négatif, le Compartiment effectuera le paiement de compensation à la contrepartie. Si le contrat d'échange est résilié par anticipation, ce qui précède s'appliquera également aux paiements de compensation effectués à cette date.

Chaque jour de bourse, la contrepartie calculera le prix de transaction du contrat d'échange concerné de sorte que le Compartiment puisse augmenter ou réduire le volume nominal de ce contrat.

L'investissement du Compartiment dans des contrats à terme financiers, options et contrats d'échange sur indice de matières premières est soumis aux conditions suivantes:

- a) Contrats à terme financiers, options et contrats d'échange : le Compartiment investira uniquement dans des contrats à terme financiers, options et contrats d'échange négociés sur un Marché Réglementé. Nonobstant ce qui précède, le Compartiment peut également investir dans des options et contrats d'échange de gré à gré (« OTC ») tant que la contrepartie est un établissement financier de premier ordre spécialisé dans ce domaine.
- b) Prix : lors de l'évaluation de ces instruments, le Compartiment doit obtenir une valorisation claire et

## 19. Pioneer S.F. – Eur Commodities

appropriée basée essentiellement sur le dernier prix du marché disponible. Si le prix du marché ne reflète pas correctement la véritable valeur de marché, l'évaluation sera basée sur les prix remis au Compartiment par des évaluateurs indépendants ou teneurs de marché.

- c) Liquidité : le Compartiment doit veiller à ce que les instruments concernés soient suffisamment liquides.
- d) Indices de matières premières : l'indice de matières premières concerné doit être reconnu et suffisamment diversifié. Par exemple, l'Indice Dow-Jones AIG Commodity a été choisi et sera en conséquence décrit en détail. Au début de 2005, l'indice a été créé sur la base de contrats à terme concernant 19 matières premières différentes des secteurs de l'énergie (32,99%), de l'agriculture (30,26%), des métaux industriels (26,21%) et du bétail (10,54%). La pondération des diverses matières premières de l'indice a été établie en tenant compte à la fois des volumes de transaction moyens des contrats à terme concernés et des volumes de production moyens dans le monde entier sur 5 ans. Le créateur de l'indice vérifie généralement la composition et les pondérations de l'indice chaque année, en y apportant des ajustements si nécessaire.
- e) Répartition des risques : en sus des règles sur la répartition des risques figurant dans le Règlement de Gestion, le Compartiment doit également veiller à une répartition appropriée des risques en ce qui concerne les émetteurs des instruments concernés.
- f) Règlement : le règlement des contrats d'échange sur indice de matières premières du portefeuille du Compartiment s'effectue en numéraire, ce qui signifie que le Compartiment ne prend pas réellement livraison des matières premières.

Le Compartiment investira au moins deux tiers de la totalité de ses actifs en titres libellés en euro ou dans l'une des devises des états membres de l'OCDE. Des titres libellés dans une autre devise peuvent également être détenus. Le risque de change peut être réduit par la couverture des investissements qui ne sont pas en euro.

La Société de Gestion peut, dans le respect du principe de la répartition des risques, investir jusqu'à 100% de la totalité des actifs d'un Compartiment dans divers titres de divers émetteurs si ces titres sont émis ou garantis par un État Membre, ses collectivités publiques territoriales, un autre état membre de l'OCDE ou un organisme public international dont un ou plusieurs États Membres sont membres, tant que ces titres font partie d'au moins 6 émissions différentes

et si les titres d'une même émission ne dépassent pas 30% de la totalité des actifs du Compartiment concerné.

La Devise de Base du Compartiment est l'euro.

### Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est adapté aux investisseurs particuliers qui souhaitent participer aux marchés des matières premières. Il est également adapté à des investisseurs avertis souhaitant atteindre des objectifs d'investissement définis. Le Compartiment est plus approprié pour des investisseurs ayant un horizon d'investissement à moyen et long terme, les fluctuations du marché pouvant entraîner des pertes. Le Compartiment peut constituer une position stratégique d'un portefeuille.

### Profil de risque

#### Risque Général

Les investissements dans le Compartiment Pioneer S.F. – EUR Commodities soumis au risque que la Valeur Nette d'Inventaire par Part du Compartiment fluctue en réponse à l'évolution de l'environnement économique et à la perception par le marché des titres détenus par le Compartiment ; en conséquence, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement.

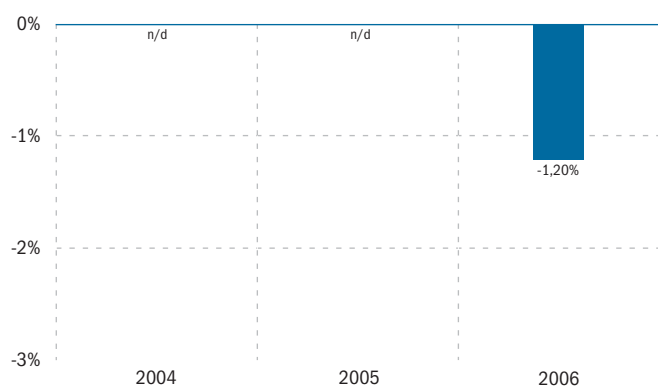
Pour obtenir plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Informations d'Investissement – Généralités » au dos du présent Prospectus Simplifié.

# 19. Pioneer S.F. – Eur Commodities

## Performance

Ce Compartiment a été créé en vue d'absorber un autre compartiment proposé par le promoteur, Activest-Commodities. Les investisseurs sont informés que les performances mentionnées ci-dessous se rapportent au compartiment Activest-Commodities, dont la politique d'investissement et de gestion est comparable à celle du Compartiment.

Tableau de performances indicatives – Le tableau suivant indique la performance du Compartiment en se référant à la performance des parts de Catégorie C de l'ancien compartiment Activest-Commodities.



■ PIONEER S.F. – Anciennement Catégorie C sans distribution EUR Activest-Commodities

### Catégories de part EUR, performance cumulée en EUR

	2004	2005	2006
Anciennement Catégorie C sans distribution EUR Activest-Commodities <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-1,20%
Anciennement Catégorie I sans distribution EUR Activest-Commodities <sup>1</sup>	Sans objet	Sans objet	-0,80%
Anciennement Catégorie S sans distribution EUR Activest-Commodities <sup>2</sup>	Sans objet	Sans objet	-0,60%
Anciennement Catégorie X sans distribution EUR Activest-Commodities <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	-0,41%

1 Catégorie lancée le 12 avril 2005

2 Catégorie lancée le 5 août 2005

3 Catégorie lancée le 12 août 2005

#### Absence de garantie

La performance passée indiquée ci-dessus ne garantit pas la performance future. Le Compartiment est soumis à certains risques d'investissement. Le prix des Parts de même que leur revenu peuvent augmenter ou baisser. Les variations de taux d'intérêt peuvent également entraîner une augmentation ou une diminution de la valeur des Parts. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du Compartiment.

# 19. Pioneer S.F. – Eur Commodities

## Information Financière

Codes de titres	
Catégorie A sans distribution EUR	LU0271695388
Catégorie H sans distribution EUR	LU0271872185
Catégorie I sans distribution EUR	LU0271695461
Catégorie X sans distribution EUR	LU0271695545

Charges et frais des Porteurs de Parts		
Catégorie de Part	Commission de souscription	Commission de souscription différée
A	Max. 5%	Sans objet
B	Max. 0%	Max. 4% <sup>1</sup>
C	Max. 0%	Max. 1% <sup>2</sup>
E	Max. 4,75%	Sans objet
F	Max. 0%	Sans objet
H	Max. 2%	Sans objet
I	Max. 0%	Sans objet

<sup>1</sup> Une commission de souscription différée de 4% maximum, diminuant à zéro sur une période de 4 ans après l'investissement.

<sup>2</sup> Une commission de souscription différée de 1% en cas de rachat dans l'année de l'acquisition.

Charges d'exploitation du Compartiment			
Catégorie de parts	Commission de gestion	Frais de courtage	Commission de rendement % du montant concerné
A	1,00%	Max. 0%	Sans objet
B	1,00%	Max. 1,50%	Sans objet
C	1,00%	Max. 1,00%	Sans objet
E	1,00%	Max. 0%	Sans objet
F	1,75%	Max. 0%	Max. 0%
H	0,60%	Max. 0%	Max. 0%
I	0,40%	Max. 0%	Sans objet

Pour les Parts de Catégorie X, aucune commission de gestion ne sera imputée directement aux Compartiments et en conséquence reflétée dans la Valeur Nette d'Inventaire ; la commission de gestion sera plutôt imputée et collectée par la Société de Gestion directement auprès du Porteur de Parts.

## IV. Informations d'investissement

### Politique d'investissement

Les stipulations suivantes s'appliquent à chaque Compartiment, sauf indication contraire de la politique d'investissement d'un Compartiment.

Les actifs de chaque Compartiment seront principalement investis en Valeurs mobilières. Les Compartiments sont en outre autorisés à investir en Instruments du Marché Monétaire, comme visé à l'Article 16.1 A. du Règlement de Gestion et dans d'autres actifs financiers liquides autorisés conformément aux investissements autorisés énoncés à l'Article 16.1 du Règlement de Gestion. Les Compartiments sont également autorisés, en tenant compte du risque relatif aux produits dérivés qui y sont visés, à atteindre leur objectif en investissant dans des instruments financiers dérivés ou en recourant à certaines techniques et instruments relatifs aux Valeurs Mobilières, Instruments du Marché Monétaire et autres instruments financiers à des fins de couverture et/ou à d'autres fins dans toute la limite autorisée par l'Article 16 du Règlement de Gestion, notamment des options, contrats de change à terme, contrats à terme financiers, y compris des indices internationaux sur actions et obligations et/ou contrats d'échange (Swaps de crédit sur défaillance, swaps de devises, swaps liés à l'inflation, swaps de taux d'intérêt, swaptions et swaps sur actions/total return) sur des Valeurs mobilières et/ou des instruments financiers ou devises.

Sauf stipulation contraire de la politique d'investissement d'un Compartiment du Fonds, aucun Compartiment ne peut investir au total plus de 10% de ses actifs en actions ou parts d'OPC ou d'OPCVM.

Chaque Compartiment peut également détenir des liquidités dans les limites fixées à l'Article 16.1.B du Règlement de Gestion.

Chaque Compartiment peut également investir dans des warrants sur Valeurs mobilières dans les limites fixées à l'Article 16.1.B du Règlement de Gestion.

### Risques Inhérents Aux Marchés Émergents

Dans certains pays, l'expropriation d'actifs, l'imposition équivalente à une confiscation ou encore l'instabilité politique ou sociale ainsi que l'évolution des relations diplomatiques risquent d'affecter les investissements dans de tels pays. Il est possible que la quantité d'informations publiques concernant certains investissements financiers soit inférieure à celle dont disposent généralement les investisseurs, et que dans certains pays, les sociétés ne soient pas soumises aux mêmes normes que celles auxquelles les investisseurs sont habitués, en matière de comptabilité, de révision, de rapports financiers et autres

exigences. Certains marchés financiers, dont les volumes d'échange progressent pourtant généralement, affichent pour la plupart un volume sensiblement moins important que celui des marchés plus développés, et les titres de bon nombre de sociétés sont moins liquides et leurs prix plus volatils que ceux des titres de sociétés comparables sur des marchés plus importants. Il existe aussi des degrés divers de contrôle des pouvoirs publics et de réglementation des échanges, des institutions financières et des émetteurs dans différents pays. De plus, la manière dont les investisseurs étrangers peuvent investir dans les titres de certains pays, ainsi que les restrictions à ces investissements, sont susceptibles d'affecter les opérations d'investissement des Compartiments.

La dette d'un pays émergent sera exposée à un risque élevé, il ne sera pas exigé qu'elle corresponde à un niveau minimum de notation standard et sa solvabilité pourrait ne pas être notée par une organisation de notation reconnue au niveau international. L'émetteur ou l'autorité gouvernementale qui contrôle le remboursement de la dette d'un pays émergent peut se trouver dans l'incapacité de ou ne pas être disposé à rembourser le principal et/ou les intérêts dû(s) conformément aux modalités de cette dette. Il résulte de ce qui précède qu'un gouvernement débiteur pourrait ne pas honorer ses engagements. Dans ce cas, le Fonds pourrait n'avoir qu'un recours limité contre l'émetteur et/ou le garant. Les recours doivent, dans certains cas, être exercés devant les tribunaux de la partie défaillante elle-même, et la capacité du titulaire d'obligations publiques étrangères à obtenir remboursement peut dépendre du climat politique qui règne dans le pays considéré. De plus, il ne peut être donné aucune garantie que les titulaires d'obligations commerciales ne contesteront pas des paiements en faveur des titulaires d'autres obligations publiques étrangères en cas de défaillance dans le cadre des contrats de prêt signés avec des banques commerciales.

Les systèmes de règlement des pays émergents peuvent être moins bien organisés que ceux des marchés développés. Il peut ainsi y avoir le risque que le règlement soit retardé et que les liquidités ou les titres des Compartiments soient mis en péril par des défaillances ou défauts du système. En particulier, la pratique des marchés peut exiger que le paiement soit effectué avant réception du titre acheté ou que le titre soit livré avant réception du paiement. Si tel est le cas, la défaillance d'un agent de change ou d'une banque (« la Contrepartie ») par l'intermédiaire duquel/de laquelle la transaction correspondante est effectuée pourrait engendrer une perte pour les Compartiments qui investissent dans des titres de marchés émergents.

Le Fonds cherchera, dans la mesure du possible, à utiliser des Contreparties dont le statut financier est tel que le risque mentionné ci-dessus s'en trouve réduit. Cependant, il n'est pas certain que le Fonds parvienne à éliminer ce risque pour les Compartiments, en particulier en raison du fait que les Contreparties qui exercent dans des marchés émergents n'ont souvent pas l'envergure ou les ressources financières de celles opérant dans les marchés des pays développés.

En outre, en raison d'incertitudes dans la gestion des systèmes de règlement sur des marchés individuels, des revendications concurrentes risquent de se manifester concernant des titres détenus par ou devant être transférés aux Compartiments. En outre, les systèmes d'indemnisation peuvent se révéler inexistant, limités ou peuvent ne pas suffire à satisfaire les revendications du Fonds dans l'un de ces cas.

Dans certains pays d'Europe de l'Est il existe des incertitudes quant à la propriété des biens. Par conséquent, l'investissement dans des Valeurs mobilières émises par des sociétés qui sont propriétaires de tels biens en Europe de l'Est peut comporter un risque accru.

De plus, les investissements réalisés en Russie sont actuellement exposés à des risques accrus en ce qui concerne la propriété et le dépôt de titres. En Russie la propriété des titres est établie par des inscriptions dans les livres comptables de la société ou son teneur de registre (qui n'est ni un agent du Dépositaire, ni responsable envers ce dernier). Aucun certificat attestant de la propriété de sociétés russes ne sera détenu par le Dépositaire ou un de ses correspondants locaux ou dans un système de dépôt centralisé efficace. Il résulte de ce système et de l'absence de réglementation et d'intervention des pouvoirs publics, un risque pour le Fonds de perdre son inscription et la propriété de titres russes par fraude, négligence ou même par pure omission. En outre, les titres russes représentent un risque de dépôt accru car ils sont, conformément à la pratique de certains marchés, maintenus en dépôt par des institutions russes qui ne possèdent pas d'assurance adéquate couvrant les pertes dues au vol, à la destruction ou à une défaillance pendant que les avoirs en question sont maintenus en dépôt dans ces institutions.

Certains Compartiments du Fonds peuvent investir une partie significative de leurs actifs nets dans des titres ou obligations émis par des sociétés domiciliées, établies ou exerçant leurs activités en Russie de même, suivant le cas, que dans des titres de créances émis par le Gouvernement russe, tel que décrit plus en détail pour chaque Compartiment concerné dans sa politique d'investissement.

Les investissements dans des Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur un Marché réglementé ou sur un Autre marché réglementé d'un État membre ou Autre État au sens de la Loi du 20 décembre 2002, qui comprend les Valeurs mobilières et les Instruments du marché monétaire russes, ne peuvent dépasser 10% des actifs des Compartiments concernés. Le marché russe peut en effet être exposé à des risques de liquidité et la liquidation des actifs peut en conséquence être parfois longue ou difficile. Le Système de Négociation Russe et le Marché des Changes Interbancaires de Moscou sont reconnus comme des Marchés Réglementés.

#### **Investissement Dans Des Titres à Haut Rendement**

Certains Compartiments peuvent investir dans titres à haut rendement. L'investissement dans ces titres est spéculatif car il comporte généralement un risque de crédit et un risque de marché accrus. Ces titres sont soumis au risque de l'impossibilité pour un émetteur de faire face au remboursement du principal et au paiement des intérêts (risque de crédit) et ils peuvent être également soumis à la volatilité des prix due à des facteurs tels que la sensibilité des taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de l'émetteur et la liquidité générale du marché.

#### **Devises / Risque De Change**

Bien que les Parts de différentes Catégories dans des Compartiments concernés soient libellées dans une devise déterminée (la « Devise d'Évaluation ») définie dans le Règlement de Gestion, les actifs rattachés à une Catégorie de Parts du Compartiment concerné peuvent être investis dans des valeurs libellées dans d'autres devises.

La « Valeur Nette d'Inventaire » du Compartiment libellée dans sa Devise de Base (telle que définie ci-après) fluctuera en fonction des variations du taux de change entre la Devise de Base du Compartiment et la devise de dénomination des investissements du Compartiment. Le Compartiment peut donc être exposé à un risque de change. Il peut ne pas être possible ou pratique de couvrir les investissements contre le risque de change qui en découle. Chaque Gestionnaire ou Gestionnaire Délégué pourra recourir à des opérations de change (dans les limites prévues à l'Article 16.2 du Règlement de Gestion), à sa seule appréciation, à seule fin d'assurer une gestion efficace du portefeuille et à des fins de couverture.

#### **Investissements Dans Des Devises**

Les Compartiments qui investissent dans des devises comme objectif principal chercheront à exploiter les fluctuations des devises internationales par l'utilisation

d'instruments dérivés sur devises ou taux d'intérêt. Ceci signifie que le risque de change peut être supérieur au risque normal. A court terme, ceci peut prendre la forme de fluctuations importantes et imprévisibles dans le prix de la Part et, à long terme, d'une performance négative résultant de la possibilité que la gestion du Compartiment puisse mal interpréter les tendances des devises.

### **Risque De Marché**

Certains marchés, Marchés réglementés et Autres marchés réglementés sur lesquels un Compartiment peut investir peuvent périodiquement s'avérer non liquides, insuffisamment liquides ou très volatiles. La date et le prix auquel un Compartiment pourra céder ses actifs afin d'honorer les demandes de rachat ou pour tout autre besoin de financement peut s'en trouver affecté.

### **Produits Structurés**

Certains Compartiments peuvent investir dans des produits structurés, notamment des participations dans des structures ad hoc constituées uniquement dans le but de restructurer les caractéristiques d'investissement de certains autres placements. Ces investissements sont rachetés par les structures ad hoc, qui émettent ensuite des Valeurs mobilières (les produits structurés) garantis par, ou représentant une participation dans les investissements sous-jacents. Les flux financiers des investissements sous-jacents peuvent être répartis entre les produits structurés nouvellement émis pour créer des Valeurs mobilières négociables ayant différentes caractéristiques d'investissement : échéances, priorités de paiement ou structure de taux différentes, et l'importance des versements effectués au titre des investissements structurés dépend de l'importance des flux financiers des investissements sous-jacents.

Certains Compartiments peuvent acquérir, si cela est dans le meilleur intérêt des Porteurs de Parts, des titres liés à la valeur du crédit émis par des établissements financiers de premier ordre.

L'utilisation de titres liés à la valeur du crédit peut régler des problèmes et atténuer certains risques associés à l'investissement direct dans les actifs sous-jacents.

Les titres liés à la valeur du crédit adossés à ses valeurs mobilières, instruments, paniers ou indices sous-jacents dans lesquels le Compartiment concerné a une participation, sont soumis à un risque de contrepartie et au risque inhérent à l'investissement sous-jacent.

Si les titres liés à la valeur du crédit sont négociés sur les Marchés réglementés, le Compartiment se conformera aux restrictions d'investissement décrites à l'Article 16.1.C du Règlement de Gestion.

Si ces titres liés à la valeur du crédit ne sont pas négociés sur les Marchés réglementés, ils doivent être considérés comme équivalant à des Valeurs mobilières, tel que décrit plus en détail à l'Article 16.1.B du Règlement de Gestion.

Les restrictions d'investissement s'appliqueront tant à l'émetteur de cet instrument qu'à l'actif sous-jacent.

Les Compartiments peuvent en outre investir dans des titres indexés, Valeurs mobilières dont le rendement est indexé sur la performance de titres, d'indices, de taux d'intérêt ou de taux de change spécifiques. Les conditions d'émission de ces titres peuvent stipuler que leur principal ou les taux de leur coupon sont ajustés à la hausse ou à la baisse à l'échéance ou aux dates de paiement des coupons pour refléter les fluctuations de performance du titre ou du marché sous-jacent pendant la durée de vie du titre indexé.

Les produits structurés sont soumis aux risques associés au titre ou au marché sous-jacent, et peuvent être caractérisés par une plus grande volatilité que les investissements directs dans le titre ou le marché sous-jacent. Les produits structurés peuvent comporter un risque de moins-value sur le principal et/ou le coupon du fait des fluctuations du titre ou du marché sous-jacent.

### **Risques Particuliers Liés Aux Techniques De Couverture Et Aux Stratégies d'Optimisation Du Revenu**

Chaque Compartiment peut suivre des stratégies diverses visant à réduire certains risques inhérents à ses investissements et à optimiser le rendement de son portefeuille. Ces stratégies incluent le recours aux options, contrats de change à terme, contrats d'échange (swaps de crédit sur défaillance, de taux d'intérêts, d'actions, swaptions, swaps total return, swaps de devises et swaps liés à l'inflation), contrats à terme et options sur ces derniers, y compris des indices internationaux sur actions et obligations, tels que décrits dans le Règlement de Gestion. L'utilisation d'instruments dérivés et d'autres techniques et instruments comporte des risques nettement plus élevés que les instruments d'investissement standard.

En conséquence, rien ne permet de garantir que les objectifs d'investissement du Compartiment concerné seront réalisés.

En outre, l'utilisation de techniques et d'instruments comporte un risque particulier, principalement associé à l'effet de levier, par lequel des dettes importantes peuvent être encourues

en utilisant des moyens financiers relativement peu importants. Il s'agit du risque associé à l'utilisation de ressources financières relativement peu importantes pour obtenir un nombre important d'engagements.

### **Considérations Particulières De Risque Pour Les Investisseurs Des Compartiments, Investissant Principalement Dans Des Actions Et Des Instruments Apparentés à Des Actions**

L'achat et la vente d'actions comporte un certain nombre de risque, dont le plus important est la volatilité des marchés des capitaux sur lesquels ces titres sont négociés et le risque de solvabilité générale associé aux émetteurs des actions, y compris les certificats indiciels et sur panier. Les certificats indiciels et sur panier donnent rarement droit au remboursement du capital investi ou à des paiements d'intérêts et de dividendes ; le calcul de l'indice ou du panier de référence tient habituellement compte des coûts et/ou commissions, et le remboursement du capital investi dépend habituellement entièrement de la performance de l'indice ou du panier de référence. Bien que les certificats indiciels ou sur panier soient des instruments d'emprunt, le risque qu'ils comportent est, entre autre, un risque d'action puisque la performance du certificat dépend de celle d'un indice ou du panier qui dépend lui-même de la performance de ses propres composants (par exemple des valeurs mobilières). La valeur des certificats qui reflète à l'inverse la performance de leurs composants peut baisser lors de la hausse des marchés. Le risque que le Compartiment concerné puisse perdre tout ou partie de sa valeur ne peut être exclu.

Les investisseurs potentiels doivent connaître les risques supplémentaires de même que les risques de prix généraux lorsqu'ils investissent dans des actions. En choisissant des actions en fonction de leur potentiel de gain plutôt qu'en fonction de leur pays, origine ou secteur, la performance ne dépendra pas des tendances générales, car elles sont représentées par exemple dans des indices de marché larges.

Ces instruments apparentés à des actions peuvent inclure des warrants, qui confèrent à l'investisseur un droit de souscription à un nombre déterminé d'actions ordinaires dans la société concernée, à un prix fixé à l'avance, pour une période déterminée.

Le coût de ce droit sera considérablement moins élevé que le coût de l'action elle-même. En conséquence, les variations de prix de l'action seront multipliées dans les mouvements de prix du warrant. Ce multiple est appelé « l'effet de levier ». Plus l'effet de levier est ample, plus le warrant est attrayant. En comparant, pour une sélection de warrants donnée, la prime payée pour ce droit et le levier

concerné, on peut déterminer leur valeur relative. Les niveaux de prime et de levier peuvent augmenter ou diminuer en fonction du sentiment des investisseurs. Les warrants sont donc plus volatiles et plus spéculatifs que les actions ordinaires. Les investisseurs doivent savoir que les prix des warrants sont extrêmement volatiles et que, de plus, il n'est pas toujours possible d'en disposer. Le levier associé à des warrants peut entraîner la perte de la totalité du prix ou de la prime des warrants concernés.

### **Certificats De Titres Étrangers**

L'investissement dans un pays donné peut être réalisé soit au moyen d'un investissement direct dans ce marché soit au moyen de certificats de titres étrangers négociés sur d'autres bourses internationales afin de bénéficier de la liquidité accrue d'un titre en particulier et d'autres avantages. Un certificat représentatif d'actions négocié sur un marché éligible est présumé être une valeur mobilière éligible indépendamment de l'éligibilité du marché local sur lequel le titre qu'il représente est négocié.

### **Investissements Dans Des Pays, Secteurs, Régions Ou Marchés Spécifiques.**

Les investissements dans des secteurs spécifiques, tels que les secteurs télécommunications, technologie et médias, peuvent entraîner des conséquences défavorables lorsque ces secteurs sont moins appréciés.

Les investissements dans des pays spécifiques, par exemple le Japon (comme dans le Compartiment Japanese Equity Market Plus), peuvent signifier que la diversification en terme de pays et de zone économique est faible. La performance peut également être significativement différente de la tendance générale des marchés d'actions mondiaux.

En outre, pour des investissements dans des sociétés produisant des produits et technologies respectant l'environnement ou qui contribuent à créer un environnement plus propre et plus sain, la performance peut ne pas dépendre des tendances générales du marché.

### **Risque Global**

Le Fonds peut recourir à un procédé de gestion de risque lui permettant de contrôler et de mesurer à tout moment le risque des positions de ses portefeuilles et leur part dans le profil de risque global de ses portefeuilles.

Concernant les instruments financiers dérivés, le Fonds doit utiliser un procédé d'évaluation précise et indépendante de la valeur des produits dérivés de gré à gré comme visé à l'article 16 du Règlement de Gestion. Le Fonds doit s'assurer, pour chaque Compartiment, que son risque global

relatif aux instruments financiers dérivés ne dépasse pas la valeur nette totale de son portefeuille.

Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, des fluctuations futures du marché et du délai disponible pour liquider les positions.

Chaque Compartiment peut investir, conformément à sa politique d'investissement et dans les limites fixées aux Articles 16.1 et 16.2 du Règlement de Gestion, dans des instruments financiers dérivés, sous réserve que l'exposition des actifs sous-jacents ne dépasse pas au total les limites d'investissement fixées à l'Article 16.1 du Règlement de Gestion.

Lorsqu'un Compartiment investit dans des instruments financiers dérivés indexés, ces investissements ne doivent pas nécessairement être cumulés selon les limites fixées à l'article 16.1, alinéa C (a) (1)-(5), (8), (9), (13) et (14) du Règlement de Gestion.

Lorsqu'une Valeur mobilière ou un Instrument du marché monétaire incorpore un produit dérivé, ce dernier doit être pris en compte pour le respect des obligations de la présente rubrique.

## V. Informations Financières

### Fiscalité

Conformément à la législation actuellement en vigueur dans le Grand-Duché de Luxembourg le Fonds n'est soumis à aucun impôt luxembourgeois sur les bénéfices ou revenus et les distributions versées par le Fonds ne sont frappées d'aucune retenue à la source.

Le Fonds est néanmoins soumis au Grand-Duché de Luxembourg à une taxe au taux annuel de 0,05% de sa Valeur Nette d'Inventaire. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds à la clôture du trimestre concerné, sachant qu'en ce qui concerne les Compartiments Vintage Euro Low et Slovak Short-Term, de même que les Parts de Catégories I et X de tous les Compartiments, cette taxe est ramenée à 0,01% par an de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments. Aucun droit de timbre ni aucune taxe ne sont à payer au Grand-Duché de Luxembourg lors de l'émission des Parts du Fonds. Aucun impôt n'est à acquitter au Grand-Duché de Luxembourg sur les plus-values réalisées ou latentes sur les avoirs du Fonds.

Les porteurs de Parts n'ont à acquitter aucun impôt sur les revenus et les plus-values ni aucune retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg dans la mesure où ils n'y sont pas domiciliés, résidents, ou n'ont pas un établissement stable au Luxembourg. Toutefois, lors de la mise en œuvre de la Directive sur Épargne, certains dividendes, distributions et produits de rachat de certains Compartiments payés à des Porteurs de Parts personnes physiques peuvent être soumis à une retenue à la source si ces paiements proviennent de revenus d'intérêts reçus par le Fonds pour ces Compartiments. Les dividendes, distributions et produits de rachat payés à des Porteurs de Parts personnes physiques par les Compartiments Vintage Bond, Dollar Bond Special et Vintage Euro Low ne seront toutefois pas soumis à une retenue à la source en conséquence de leur politique d'investissement. En outre, les Porteurs de parts doivent savoir que le revenu ou les dividendes reçus ou les bénéfices réalisés peuvent entraîner une imposition supplémentaire dans leur pays de citoyenneté, de résidence, de domicile et/ou de constitution. Tout Porteur de Parts devrait consulter son conseiller fiscal pour déterminer si et dans quelle mesure il pourrait être taxé dans le pays où il a son domicile ou tout autre pays applicable.

### Charges et Frais

#### 1. Conversions Des Parts

Le prix de transaction sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Part au sein du Compartiment concerné ou, suivant le cas, de la Catégorie de Parts du Compartiment concerné, minoré, suivant le cas, de la commission de conversion concernée, tel que décrit plus en détail dans le Prospectus.

Lors de la conversion de Parts d'un Compartiment en Parts d'un autre Compartiment dans une même Catégorie de Parts prélevant une commission de souscription plus élevée, des frais de conversion égaux à la différence entre la commission du nouveau Compartiment et celle du Compartiment initial pourront être répercutés par le Courtier aux Porteurs de Parts. Aucune commission de conversion ne sera exigée du Porteur de Parts lors de la conversion de Parts d'un Compartiment prélevant une commission plus élevée.

Lors de la conversion de Parts de Catégorie A en Parts d'un autre Compartiment, une commission de conversion additionnelle pouvant s'élever jusqu'à 1,00% de la Valeur Nette d'Inventaire des Parts à convertir peut être facturée par le Courtier ou ses Agents aux Porteurs de Parts. Le Courtier ou ses Agents notifieront cette commission de conversion additionnelle aux investisseurs.

Si les Porteurs de Parts convertissent des Parts de Catégorie B ou C d'un Compartiment (soumises à une commission de souscription différée) pour des Parts de Catégorie B ou C respectivement d'un autre Compartiment, la transaction ne sera pas soumise à une commission de souscription différée. Toutefois, lorsque les Porteurs de Parts procèdent au rachat des Parts acquises au moyen d'une conversion, le rachat pourra être soumis à la commission de souscription différée applicable à cette Catégorie, en fonction de la date à laquelle les Porteurs de Parts auront initialement acheté les Parts de cette Catégorie.

#### 2. Commission Du Dépositaire, Agent Payeur Et Agent Administratif

En contrepartie de ses services, le Dépositaire, Agent Payeur et Agent Administratif est autorisé à recevoir une commission qui varie, en fonction du pays dans lequel les actifs du Compartiment concerné sont détenus, de 0,003 à 0,5% de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment ou de la Catégorie de Parts concerné(e), payable mensuellement à terme échu, par prélèvement sur les actifs du Compartiment concerné (ou de la Catégorie de Parts concernée, s'il y a lieu).

## VI. Informations Commerciales

### Souscription, Rachat Et Conversion Des Parts

Les Porteurs de Parts éventuels peuvent acheter et vendre des Parts auprès de la Société de Gestion / du Courtier ou son Agent ou directement auprès de l'Agent Teneur de Registre et de Transfert :

#### Société De Gestion / Courtier :

Pioneer Asset Management S.A.  
4, Rue Alphonse Weicker  
L-2721 Luxembourg  
Grand-Duché du Luxembourg

#### Agent Teneur De Registre Et De Transfert :

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
5, Rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen  
Grand-Duché du Luxembourg

**Heure limite des transactions :** La Société de Gestion n'autorise pas les pratiques de *market-timing* (transactions à court terme) ou autres transactions excessives. Les pratiques d'opérations excessives, à court terme (*market-timing*) peuvent perturber les stratégies de gestion de portefeuille et porter préjudice à la performance du Fonds. Afin de minimiser le préjudice pour le Fonds et les Porteurs de Parts, la Société de Gestion a le droit de suspendre tout ordre de souscription, de rachat ou de conversion, ou d'imposer un droit de 2% de la valeur de l'ordre au bénéfice de la Catégorie concernée, au sein du Compartiment concerné du Fonds, à tout investisseur qui effectue des opérations excessives ou en a effectué ou si les opérations d'un investisseur ont perturbé ou peuvent perturber, de l'avis de la Société de Gestion, le Fonds ou l'un des Compartiments. Pour forger son avis, la Société de Gestion peut examiner les opérations effectuées sur des comptes multiples sous propriété ou contrôle commun. La Société de Gestion a également le pouvoir de racheter toutes les Parts d'un Porteur de Parts qui effectue ou a effectué des opérations excessives. La Société de Gestion ne sera pas tenue responsable de toute perte résultant d'ordres refusés ou de rachats obligatoires.

Toute demande de souscription, de conversion ou de rachat doit parvenir à l'Agent Teneur de Registre et de Transfert (pour compte de la Société de Gestion des Agents, le cas échéant, ou directement du souscripteur) avant 18.00 heures heure de Luxembourg le Jour d'Évaluation concerné, sauf pour le Compartiment EUR Commodities pour lequel les demandes de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçues avant 14 heures (« l'heure de fermeture ») heure de Luxembourg le Jour d'Évaluation concerné.

Toutes les souscriptions, conversions ou rachats seront traités comme ayant une valeur nette d'inventaire inconnue.

Les demandes pour tous les compartiments, sauf le compartiment EUR Commodities, reçues après 18 heures heure de Luxembourg seront réputées avoir été reçues le jour d'évaluation suivant. Les demandes concernant le compartiment EUR Commodities reçues après 14 heures heure de Luxembourg seront réputées avoir été reçues le jour d'évaluation suivant.

En outre, différentes heures limites peuvent s'appliquer si les souscriptions, les rachats ou les conversions des Parts sont effectuées par l'intermédiaire d'un Agent, sous réserve que soit respecté le principe d'égalité de traitement des Porteurs de Parts. Dans de telles hypothèses, l'Agent informera l'investisseur concerné de la procédure applicable à ce dernier. Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion par l'intermédiaire du Courtier ou de l'Agent (des Agents) ne peuvent être faites les jours non ouvrés pour le Courtier et/ou son ou ses Agent(s), le cas échéant. Si les demandes de souscription, de rachat ou de conversion de Parts sont faites par l'intermédiaire du Courtier ou d'un Agent, cet Agent enverra uniquement les demandes reçues avant l'heure de fermeture susvisée.

La Société de Gestion peut autoriser l'Agent Teneur de Registre et de Transfert à accepter des demandes de souscription, de rachat ou de conversion après l'heure de fermeture sous réserve que (i) la demande soit reçue avant l'heure d'évaluation par le Courtier et/ou son (ses) Agent(s), (ii) l'acceptation de cette demande n'ait pas d'impact sur les autres Porteurs de Parts et (iii) tous les Porteurs de Parts bénéficient de l'égalité de traitement.

Les investisseurs sont invités à ne pas acheter, se faire racheter ou convertir des Parts par l'intermédiaire d'un Agent les jours non ouvrés par cet Agent.

Aucun Agent n'est autorisé à retarder la transmission des ordres afin de bénéficier personnellement d'un changement de prix.

**(i) Souscription :** Un bulletin de souscription dûment complété sera exigé pour toute souscription initiale. Pour les souscriptions ultérieures, les instructions pourront être données par télécopie, par téléphone, par courrier ou par tout autre moyen de communication jugé acceptable par la Société de Gestion.

Le seuil minimum de souscription initiale et ultérieure et de détention par investisseur sera indiqué en résumé dans les informations propres à chaque pays concerné.

Le paiement du prix de souscription doit être reçu au plus tard dans les trois (3) Jours Ouvrables qui suivent le Jour d'Évaluation applicable à la souscription excepté en ce qui concerne les souscriptions effectuées par l'intermédiaire d'un Agent, pour lesquelles les paiements devront éventuellement être reçus dans des délais différents, auquel cas l'Agent informera l'investisseur concerné de la procédure qui lui est applicable.

Les Parts seront attribuées aux investisseurs, dont les demandes ont été acceptées, au prix d'offre égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Part majorée de toutes commissions de souscription applicables, comme décrit ci-dessus.

La confirmation de l'inscription au Registre ne sera envoyée aux Porteurs de Parts qu'après réception par l'Agent Teneur de Registre et de Transfert, le Courtier ou l'Agent (les Agents) du prix afférent à la transaction (majoré de toutes commissions de souscription applicables) et d'un exemplaire original du formulaire de demande.

Le paiement du prix afférent à la transaction doit être effectué dans la Devise d'Évaluation ou, suivant le cas, dans la Devise de Base ou toute autre devise indiquée par l'investisseur, les frais de toute conversion de devise étant dans ce cas supportés par l'investisseur et le taux de change pris en compte pour cette conversion étant celui du Jour d'Évaluation correspondant.

**(ii) Conversion :** un Porteur de Parts peut échanger tout ou partie des Parts qu'il détient dans un Compartiment contre des Parts de même Catégorie d'un autre Compartiment, le cas échéant. La demande de conversion un jour d'évaluation peut être faite par téléphone, courrier ou tout autre moyen de communication acceptable par la société de gestion. En cas de conversion d'un Compartiment qui n'offre pas de Catégorie de Parts dans un Compartiment qui offre des Catégories de Parts, les Porteurs de Parts doivent procéder à la conversion en Parts de Catégorie A. La conversion de Compartiments qui offrent des Catégories de Parts en Compartiments qui n'offrent pas de Catégorie de Parts est autorisée, sauf pour les Porteurs de Parts de Catégorie A qui peuvent convertir leurs Parts dans un autre Compartiment qui n'offre pas de Catégorie de Parts. Les instructions de conversion peuvent être données par télécopie, par téléphone, par courrier ou par tout autre moyen de communication jugé acceptable par la Société de Gestion.

Les Porteurs de Parts sont en outre autorisés à échanger des Parts sans Distribution contre des Parts avec Distribution, et vice versa, au sein du même Compartiment ou avec un autre Compartiment, mais pour une même Catégorie de Parts.

Les Porteurs de Parts doivent spécifier le(s) Compartiment(s) et, suivant le cas, la (les)

Catégorie(s) de Parts visés, le nombre de Parts ou le montant qu'ils souhaitent convertir, ainsi que le(s) nouveau(x) Compartiment(s) dans lequel (lesquels) leurs Parts devront être converties.

La valeur à laquelle des Parts d'une Catégorie donnée, le cas échéant, dans un Compartiment donné doivent être converties sera déterminée sur la base des Valeurs Nettes d'Inventaire respectives des Parts concernées calculées le même Jour d'Évaluation, diminuées, le cas échéant, d'une commission de conversion, comme il a été indiqué ci-après.

La conversion de Parts d'un Compartiment en Parts d'un autre Compartiment, y compris les conversions entre des Parts sans Distribution et des Parts avec Distribution, sera traitée comme un rachat de Parts et un achat concomitant de Parts. Un Porteur de Parts effectuant une conversion peut en conséquence réaliser une plus-value imposable ou une moins-value du fait de cette conversion aux termes des lois du pays où le porteur de parts réside, est domicilié ou dont il a la nationalité.

Toutes les conditions et tous les avis relatifs au rachat de Parts sont également applicables à la conversion de Parts.

Lors de l'échange des Parts d'un Compartiment pour des Parts d'un autre Compartiment du Fonds, un Porteur de Parts doit atteindre le montant de souscription d'investissement applicable dans la Catégorie concernée, le cas échéant, ou ce dernier Compartiment.

Si, du fait d'une demande de conversion la Valeur Nette d'Inventaire Totale des Parts détenues dans une Catégorie de Parts, le cas échéant, au sein d'un Compartiment par le Porteur de Parts qui effectue la conversion tombe en dessous du minimum de détention requis indiqué dans les informations spécifiques par pays, le Fonds peut, de façon discrétionnaire, traiter une telle demande comme une demande de conversion de la totalité des parts de ce Porteur de Parts dans cette Catégorie ou ce Compartiment.

Si, à une date donnée, le traitement des demandes de conversion représentant plus de 10% des parts émises dans un Compartiment quelconque ne peut être effectué sans que cela affecte les actifs du Compartiment concerné, la Société de Gestion peut, avec l'autorisation du Dépositaire, reporter des conversions pour la fraction excédant ce pourcentage durant la période jugée nécessaire pour qu'une partie des actifs du Compartiment concerné puisse être vendue afin de pouvoir répondre aux demandes de conversion importantes.

Le Courtier peut également proposer de convertir, soit directement soit par le biais de ses Agents (le cas échéant), tout ou partie des Parts qu'un Porteur de Parts détient dans un compartiment du Fonds en Parts d'un autre compartiment

appartenant à Pioneer Funds ou Pioneer P.F., mais de la même Catégorie de Parts, conformément aux conditions spécifiées dans les informations propres au pays concerné et aux termes des lois du pays où se fait la distribution. Ces documents sont disponibles au siège de la Société de gestion et au siège des Agents (le cas échéant). Les investisseurs doivent consulter leur conseiller financier personnel pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

(iii) **Rachat** : un Porteur de Parts peut demander le rachat de ses Parts à toute heure un Jour d'Évaluation. Les instructions pour le rachat de Parts peuvent être données par télécopie, par téléphone, par courrier ou par tout autre moyen de communication jugé acceptable par la Société de Gestion.

Dès réception des instructions par l'Agent Teneur de Registre et de Transfert le paiement représentant le prix de rachat sera effectué par transfert de fonds avec une date de valeur intervenant trois (3) Jours Ouvrables suivant le Jour d'Évaluation applicable au rachat, à l'exception des rachats effectués par l'intermédiaire d'un Agent pour lesquels le paiement du prix de rachat pourra être effectué dans un délai différent, auquel cas l'Agent informera le Porteur de Parts concerné de la procédure applicable à ce Porteur de Parts. Le paiement peut aussi être demandé par chèque, auquel cas le traitement pourra être plus long.

Si, à une date déterminée, le paiement relatif à des demandes de rachat représentant plus de 10% des Parts émises dans un Compartiment quel qu'il soit ne peut pas être honoré au moyen des actifs du Compartiment concerné ou des emprunts que ce dernier est autorisé à effectuer, la Société de Gestion peut, avec l'accord du Dépositaire, différer ses rachats pour la fraction excédant ce pourcentage afin de pouvoir vendre la partie des avoirs du Fonds nécessaires pour qu'il puisse honorer les demandes de rachat importantes.

Si, du fait d'une demande de rachat, la Valeur Nette d'Inventaire Totale des Parts détenues dans une Catégorie de Parts, le cas échéant, au sein d'un Compartiment par le Porteur de Parts qui procède au rachat tombe en dessous du minimum de détention requis indiqué dans les informations spécifiques par pays, le Fonds peut traiter une telle demande comme une demande de rachat de la totalité des Parts de cette Catégorie ou de ce Compartiment détenues par le Porteur de Parts en question.

Le paiement du prix de rachat doit être effectué dans la Devise d'Évaluation, suivant le cas, ou dans la Devise de Base ou dans toute autre devise indiquée par l'investisseur, les frais de toute conversion de devise étant dans ce cas supportés par l'investisseur et le taux de change pris en compte pour cette conversion étant celui du Jour d'Évaluation correspondant.

## **Politique De Distribution**

La Société de Gestion peut émettre des Parts avec Distribution et des Parts sans Distribution dans certaines Catégories de Parts du Compartiment, tel que décrit plus en détails dans les informations propres à chaque pays concerné.

La Société de Gestion détermine la manière dont sont distribués les revenus des Catégories de Parts concernées du Compartiment et la Société de Gestion peut, au moment et relativement aux périodes que son Conseil d'Administration décidera, déclarer des distributions en espèces ou sous forme de Parts.

Toutes les distributions seront en principe prélevées sur le revenu net d'investissement disponible aux fins de distribution. La Société de gestion peut également décider, dans le respect du principe de l'égalité de traitement des Porteurs de Parts, que pour certaines Catégories de Parts les distributions seront payées par prélèvement sur les actifs bruts (à savoir avant déduction des frais supportés par cette Catégorie de Parts), en fonction du pays où ces Catégories de Parts sont vendues, comme indiqué plus en détail dans les informations propres à ce pays. Pour certaines Catégories de Parts, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut à tout moment décider de distribuer les plus-values nettes réalisées. Sauf demande contraire expresse, les dividendes seront réinvestis dans des Parts supplémentaires de la même Catégorie au sein du même Compartiment et les investisseurs seront informés des détails au moyen d'une déclaration de distribution de dividendes.

En ce qui concerne les Catégories de Parts ouvrant droit à une distribution, les dividendes, s'il y a lieu, seront déclarés et distribués annuellement. Par ailleurs des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et distribués suivant la périodicité arrêtée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion conformément aux conditions fixées par la loi.

Cependant, dans tous les cas, aucune distribution ne pourra être effectuée si la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds devenait de ce fait inférieure à 1 250 000 euros.

## **Informations Relatives à La Valeur Nette d'Inventaire**

La Valeur Nette d'Inventaire par Part de chaque Catégorie de Parts, suivant le cas, ou d'un Compartiment est normalement calculée chaque Jour Ouvrable par référence à la valeur des actifs sous-jacents de la Catégorie considérée ou d'un Compartiment. Ces actifs sous-jacents sont évalués aux derniers cours disponibles à l'heure de fermeture le Jour d'Évaluation concerné. La Valeur Nette d'Inventaire par Part de chaque Catégorie ou d'un Compartiment sera disponible à partir de 22.00 heures, heure de Luxembourg, chaque Jour d'Évaluation au siège social de la Société de Gestion.

**Contact Information**

Pioneer Global Investments Limited  
Succursale française  
1er étage  
6, rue Halévy  
75009 Paris  
France

Téléphone: +33 1 53 43 32 21

Facsimile: +33 1 53 43 32 20

[www.pioneerinvestments.com](http://www.pioneerinvestments.com)

ww08427fr-00-0207

